



COUPON DE SOUSCRIPTION

PARTICULIERS :

Vos dons en faveur du SNR sont déductibles à 66 % de votre impôt, dans la limite de 20 % de vos revenus. Si l'ensemble de vos dons effectués dans l'année dépasse ce plafond de 20 %, vous avez la possibilité de reporter sur 5 ans, la déduction de l'excédent (Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003).

ENTREPRISES :

Les dons effectués par les entreprises en faveur du SNR ouvrent droit à une réduction de leur impôt sur les sociétés ou de leur impôt sur les revenus égale à 60 % du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires. Si le versement effectué par l'entreprise excède ce plafond ou si elle est déficitaire, elle a la possibilité de reporter le bénéfice de la déductibilité (sur l'impôt sur les sociétés ou sur l'impôt sur les revenus) sur les 5 années suivants celle du don (Article 6 I de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003, modifiant l'article 238bis du Code Général des Impôts).

Sporting Nazairien Rugby

Association loi 1901 fondée en 1908
Rue Albert Einstein 44600 SAINT-NAZAIRE

Tél : 02 40 01 80 38
Fax : 02 40 22 79 29

NOM/DENOMINATION :
PRENOM :

ADRESSE/SIEGE SOCIAL :

MONTANT DU DON :

MODE DE PAIEMENT :

Coupon de souscription à retourner au SNR afin de recevoir votre reçu fiscal.